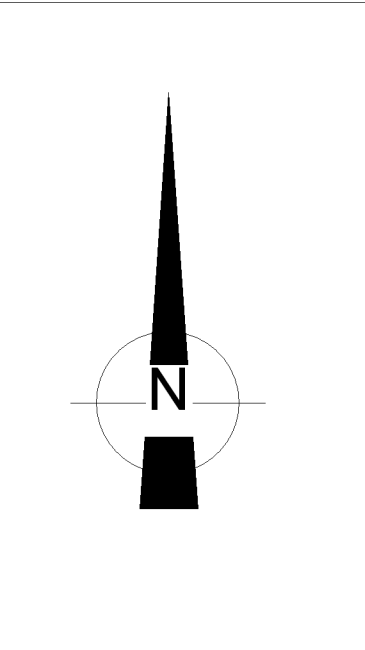
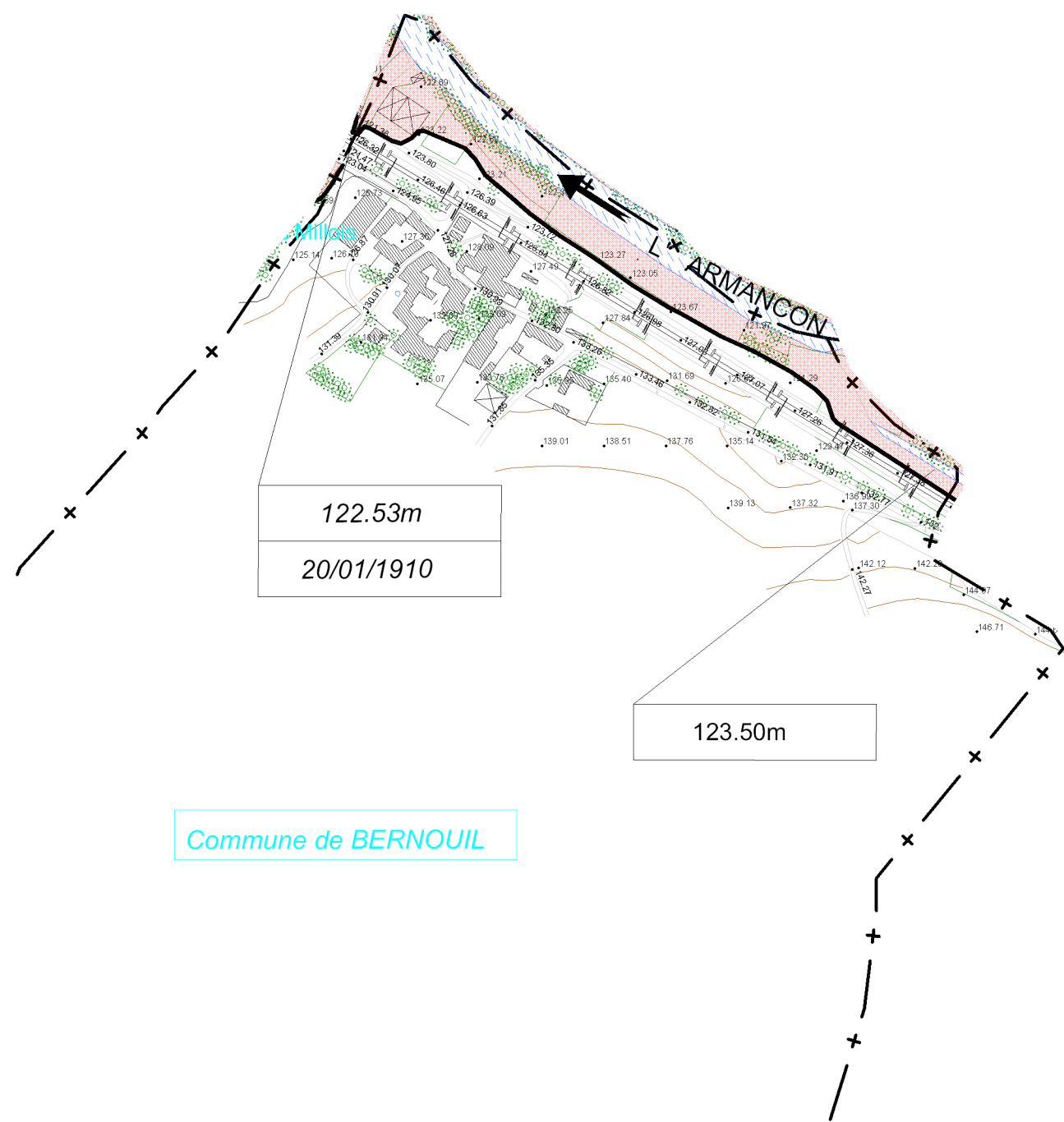




Remarque
Les secteurs inondés cartographiés concernent les écoulements de l'Armançon.
Les autres cours d'eau et drains n'ont pas été étudiés ainsi que les éventuelles remontées de nappe et les débordements liés au réseau d'assainissement. Les résultats présentés ne prennent pas en compte la formation d'embâcles.

LEGENDE

- Limite de la zone inondable pour les plus hautes eaux connues (PHEC)
- +— Limite communale
- Cours d'eau, Canal, Plan d'eau
- Zone bleue: zones urbanisées soumises à un aléa non fort
- Zone rouge: zones urbanisées soumises à un aléa fort, et zones naturelles ou agricoles soumises à un aléa faible, moyen ou fort

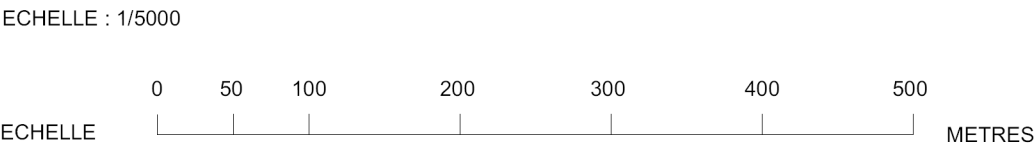
LAISSES DE CRUES

122.53m	Cote NGF des plus hautes eaux connues (PHEC)
20/01/1910	Date de l'évènement

COTES INTERPOLEES

123.50m	Cote déduite des laisses de crues des PHEC
---------	--

B	Mars 2006	DEUXIEME DIFFUSION	
A	Sept 2004	PREMIERE DIFFUSION	
No.	Date	Désignation et Position	Visa
MODIFICATIONS			





PLAN DE PREVENTION
DES RISQUES D'INONDATION
APPROUVE LE 25 MAI 2009

ETUDE HYDRAULIQUE

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour
AUXERRE, le 25 MAI 2009
Le Préfet,
Pour la Préfet,
Le Secrétaire Général,
Jean-Claude GENEY

Plan de Zonage
Commune de BERNOUIL



Rapport n° : 870058
Septembre 2004

Dessin n° :
2